

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne, . . . | 20 c. |
| Réclames, | 30 |
| Faits divers, | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Janvier 1880.

Chronique générale.

Depuis le triomphe électoral des 363, le gouvernement républicain n'a pas cessé de subir des crises qui le réduisent à l'impuissance de se constituer. La majorité est républicaine et elle ne peut soutenir et faire durer aucun ministère ; le gouvernement républicain, quoique maître de la France, de toutes les positions administratives, en est réduit à ne savoir comment gouverner et à chercher une majorité capable de le faire vivre.

Tel est le but des nombreuses négociations engagées, depuis plusieurs jours, entre les gauches.

Le Journal officiel a publié un mouvement important contre le personnel des justices de paix.

Ce mouvement comprend 231 nominations, dont 102 pour les justices de paix et 129 pour les suppléants.

25 sièges de juges et 13 de suppléants étaient vacants par suite de décès ; 7 juges et 35 suppléants avaient donné leur démission ; 4 juges et 3 suppléants s'étaient déclarés non acceptants ; il fallait donc pourvoir à ces vacances, et de là un mouvement était nécessaire.

Mais M. le garde des sceaux et son sous-secrétaire d'Etat ont tenu à faire grand, en le complétant par 101 révocations (27 de juges et 74 de suppléants) et par 18 mises à la retraite de juges. Jusqu'ici, rien de plus radical n'avait été fait.

Au nombre des 27 juges révoqués, nous remarquons ceux de Saint-Florent (Maine-et-Loire), de Lamoignon-Saint-Heray (Deux-Sèvres) et de Lussac (Vienne).

M. Cazot est un faucheur infatigable.

Le mouvement important dans le personnel des affaires étrangères qui devait paraître avant-hier à l'Officiel est momentanément ajourné par suite de difficultés imprévues qui se sont rencontrées dans le choix de certains personnages politiques qui ont refusé, au dernier moment, d'accepter les postes qui leur ont été offerts.

M. de Freycinet n'a pas encore trouvé un directeur des affaires politiques pour remplacer M. Desprez. M. de Bing, consul général en Egypte, a refusé ce poste, ainsi que deux autres diplomates, à qui il a été offert.

On reparle maintenant de M. de Courcel qui occupe actuellement un emploi de sous-directeur.

M. Charmes, du Journal des Débats, à qui la sous-direction du Nord avait été offerte et qui l'avait acceptée, s'est ravisé et refuse l'offre qui lui a été faite. Il y a à peine trois semaines que M. de Freycinet est aux affaires étrangères, et déjà la désorganisation est complète.

Après l'administration et la magistrature, le ministère porte aujourd'hui ses coups contre le personnel du ministère des finances.

Neuf trésoriers-payeurs généraux sont révoqués, deux sont mis en disponibilité, enfin sept ont été mis à la retraite, au nombre desquels se trouve M. Rigaud (Maine-et-Loire).

Parmi les vainqueurs du jour qui se sont partagé les dépouilles des victimes, nous remarquons plusieurs préfets, qui ont troqué l'habit brodé du préfet contre la caisse plus sérieuse d'une recette générale.

M. Dupleix, ancien préfet également, s'est fait donner une place de receveur-percepteur à Paris.

LE 24 JANVIER.

Le 87^e anniversaire de la mort du roi Louis XVI avait attiré, mercredi, à la Cha-

pelle expiatoire de la rue d'Anjou, à Paris, une foule considérable.

Malgré la rigueur de la température, de nombreux visiteurs, se trouvant dans l'impossibilité d'entrer dans la chapelle, se tenaient sur les marches du monument.

C'était un touchant spectacle que cet empressement, plus manifeste que les années précédentes, des fidèles royalistes venant s'agenouiller pour implorer la bénédiction divine sur notre infortuné pays et pour honorer la mémoire des augustes martyrs de la haine révolutionnaire.

Nous sommes heureux de constater, dit l'Union, que, cette année, les messes pour le repos de l'âme du roi Louis XVI ont été plus nombreuses encore que les années précédentes. En province, presque dans toutes les villes des services ont été célébrés et une foule respectueuse et recueillie s'est pressée aux pieds des autels afin de prier pour notre patrie.

Dans certaines localités où jusqu'à ce jour aucune manifestation royaliste n'avait eu lieu, des messes ont été dites, et une assistance nombreuse, composée de toutes les classes de la société, est venue se grouper, dans un sentiment unanime d'espérance et de confiance en Dieu.

On écrit de Villefagnan (Charente) :

« Villefagnan est, en ce moment, le théâtre de faits inouis, et la passion politique et la haine religieuse y réalisent l'idéal de la persécution.

» La révocation, comme institutrice communale, de la Sœur Eléonore de la Congrégation de l'Enfant-Jésus, a été suivie du vote immédiat, par notre conseil municipal, de son remplacement par une institutrice laïque.

» Ce remplacement a eu lieu ; mais, le jour même où s'ouvrait l'école laïque, les Sœurs ouvraient aussi une nouvelle école libre, trois enfants seulement se présentaient à l'école communale, et soixante-quatre élèves revenaient aux Sœurs.

» Ce résultat ne pouvait satisfaire la mu-

nicipalité, qui avait manqué son but. — Voici ce qu'on imagina :

» On supprima de la liste du Bureau de bienfaisance les noms des pauvres assistés dont les enfants fréquentaient l'école congréganiste, et les malheureux, pris par la famine, eurent l'alternative de se soumettre, ce qui leur valait une nouvelle inscription sur la liste des assistés, ou de souffrir pour eux et leur famille les rigueurs du terrible hiver que nous traversons.

» Quelques-uns cédèrent ; d'autres résistèrent.

» Dans cette situation, quelques personnes ont pris l'initiative d'une souscription dans le but de soulager les malheureux délaissés, et de les soustraire à une pernicieuse influence en leur procurant l'entrée gratuite de l'école des Sœurs et des secours équivalents à ceux qu'ils recevaient du Bureau de bienfaisance.

Projet de loi

SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Voici le dispositif du projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire déposé mardi à la Chambre par M. Jules Ferry :

« Art. 1^{er}. — L'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes, de six ans révolus à treize ans révolus.

» Elle est donnée dans les écoles publiques, dans les écoles libres ou dans la famille.

» Art. 2. — Une commission scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

» Cette commission se compose du maire, président ; du délégué cantonal, a qui appartient la visite de l'école ; de l'instituteur communal et de trois pères de famille désignés par le conseil municipal, et qui pourront être pris en dehors du conseil. L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort.

Feuilleton de l'Echo-Saumurois.

LES RESSOURCES

DE

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

Ceci peut paraître un conte fait à plaisir, mais seulement pour ceux qui n'ont jamais demandé à la terre de leur venir en aide, pour ceux qui n'ont pas davantage attendu du travail matériel et constant de la campagne leur pain quotidien.

Pour les gens qui savent les choses des champs dans leurs détails aussi multiples que divers, pour ceux qui connaissent à fond le temps des semailles, les bonnes heures de l'arrosage, ainsi que l'époque juste où chaque chose doit être binée, sarclée, fanée, moissonnée et rentrée ; pour tous ceux qui possèdent cette science, d'apparence si modeste et pourtant si grandement précieuse, de l'a-propos dans les labours de la terre, notre histoire sera tout simplement un épisode, aussi vrai que pratique, de la vie campagnarde, non de ceux qui y vont seulement en villégiature, mais bien des travailleurs qui y sont constamment attachés, au nom du pain de tous les jours.

Si cette modeste histoire, tout à fait sans prétention, peut être un enseignement à l'usage de ceux qui ne savent pas quelles ressources nous réserve la terre, pour nos jours de misère et de lutte, nous aurons entièrement atteint notre but, qui est, tout en disant vrai toujours et à propos de tout, de démontrer (ce qui est une œuvre de régénération et de patriotisme) que la fortune n'est pas, le plus souvent, par delà les mers, aux contrées inconnues, dans des pays de mœurs et d'habitudes en complète opposition avec nos habitudes et avec nos mœurs.

L'esprit d'aventure qui emporte aux pays nouvellement découverts, poussés par je ne sais quel vent de dispersion, les plus ardents au travail, les plus solides à la besogne, est un mauvais esprit, car la fortune après laquelle ils courent, les aveugles ambitieux, est presque toujours assise au seuil de leur logis, à deux pas de la portée de leur main qu'ils n'auraient qu'à étendre pour la saisir, s'ils ne regardaient pas plus loin et ailleurs.

Le bonheur qu'ils vont chercher, on ne sait où, au travers de mille périls, au milieu d'innombrables difficultés, est à l'ombre de leur logis, modeste et patient, les attendant pour l'heure du retour, quand ce retour n'est pas trop tardif et quand la fortune qui le dirige et le conduit, en inconstante toujours adorée, ne s'est pas lassée de la longue faction que le voyageur leur impose.

La terre, c'est en elle qu'est la vraie fortune.

La terre sur laquelle on est né, voilà la seule mine d'or qui ne réserve jamais de misère à ses pionniers, de désenchantement et de désespoir à ceux qui la bouleversent pour lui demander de leur donner quelque chose.

Puissions-nous le bien faire comprendre à tous ceux qui l'abandonnent, soit pour aller chercher tout à la fois la fortune et des aventures vers les contrées nouvelles, soit pour aller s'établir dans les ateliers des villes où ils ne trouvent le plus souvent, pour salaire, qu'une relative impuissance physique, une vieillesse anticipée et un profond dégoût de leur existence malheureuse.

La voilà donc cette fortune qui leur a fait quitter les champs ! Quelle tristesse et quel enseignement lorsque vieux, brisés, sans croyance et sans énergie, on les voit, appuyant leurs corps débiles sur le bâton des voyageurs, reprendre le chemin de ces campagnes qu'ils avaient si allègrement abandonnées, alors que jeunes et forts ils étaient en droit d'attendre les largesses de la terre en échange de leur peine.

Ne vaudrait-il pas mieux, mille fois, ne la quitter jamais que de lui revenir ainsi ?

Les ressources de ma tante Jeanne sont une histoire vraie, de tout point ; voilà pourquoi, la croyant intéressante et bonne, nous avons eu le désir de vous la faire connaître.

Nous ne faisons donc que répéter à nos lecteurs ce qui nous fut conté par l'un de nos héros.

En cette occasion, nous croyons devoir lui laisser la parole, afin de ne rien ôter au cachet de vérité naïve que porte en lui ce récit.

J'avais une tante assez noble pour être dame de chœur dans le plus blasonné de tous les chapitres.

Elle était intelligente, spirituelle, aimable, gracieuse, belle et bonne ; mais elle était pauvre, mais pauvre !... comme nous l'étions tous dans la famille, ce qui ne nous empêchait pas d'être, de pères en fils, de très-bons gentilshommes n'ayant plus même la cape et l'épée, cette dernière fortune des gens bien nés, qui n'avaient plus d'autre ressource que de se faire soldat, au temps où l'on pouvait faire son chemin la casaque sur le dos, quand on avait un nom et des relations de parentés à la cour.

Ma tante Jeanne était belle, à la façon des saintes dont les portraits, peints par les vieux maîtres, sont dans les chapelles et dans les églises.

Elle n'avait point un attrait purement terrestre, et, comme les pieuses images, sa présence inspirait de bonnes et salutaires pensées, elle rafraîchissait l'âme et eût calmé les esprits les plus tourmentés.

Les cheveux de tante Jeanne, qui avaient cette douce nuance du blond cendré qui encadre si pudiquement un visage féminin, étaient modestement

» Art. 3. — Chaque année, le maire, d'accord avec la commission scolaire, dresse la liste des enfants âgés de six à treize ans, et invite les pères, tuteurs ou patrons, à lui faire savoir s'ils entendent donner à l'enfant dont ils ont la garde l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée.

» Huit jours avant la rentrée des classes, le maire remet aux directeurs ou directrices des écoles publiques et libres la liste des élèves qui, d'après la déclaration des parents, doivent suivre ces écoles.

» Art. 4. — Tout instituteur ou institutrice public ou libre doit tenir à jour un registre d'appel qui constate, pour chaque classe, la présence ou l'absence des élèves inscrits comme devant suivre l'école.

» Un extrait de cette liste est déposé chaque mois à la mairie. Pour tout élève ayant manqué plus de quatre classes dans le mois, l'instituteur doit fournir l'indication des motifs de ces absences. Il doit aussi faire connaître les élèves qui ont définitivement quitté son école.

» Art. 5. — Tout instituteur public ou libre qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de l'article précédent peut, sur le rapport de la commission scolaire et de l'inspecteur primaire, être déféré par l'inspecteur d'Académie au conseil départemental. Après deux avertissements restés inutiles, le conseil départemental pourra prononcer la peine de la suspension pendant un mois au plus et en cas de récidive pendant trois mois. L'instituteur suspendu pourra en appeler au conseil de l'instruction publique.

» Art. 6. — Après quatre absences non justifiées dans le courant du mois, le père, le tuteur ou la personne responsable sera cité à comparaître devant la commission scolaire qui, en lui rappelant le texte de la loi, lui expliquera ses devoirs. En cas de récidive, la commission ordonnera l'inscription des nom, prénoms et qualités de la personne responsable, à la porte de la mairie. La non-comparution est assimilée à la récidive.

» En cas de nouvelle récidive, la commission scolaire ou, à son défaut, l'inspecteur primaire, devra adresser une plainte au juge de paix. L'infraction sera punie comme une simple contravention. L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué.

» Art. 7. — Les seuls motifs d'absence admissibles sont les suivants :

» Maladie de l'enfant, maladie ou décès des parents ou des membres de la famille ; empêchement résultant de la difficulté des communications, ou d'autres circonstances exceptionnelles appréciées par la commission.

» Art. 8. — La commission scolaire pourra accorder aux parents qui en feront la demande motivée, des dispenses de fréquentation scolaire ne pouvant dépasser deux mois par année. Ces dispenses devront, si elles excèdent quinze jours, être soumises à l'approbation de l'inspecteur primaire.

» La commission peut aussi, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser les enfants employés hors de la famille,

dans l'agriculture et dans les manufactures, d'une des deux classes de la journée.

» Art. 9. — Pour les enfants élevés dans la famille, il sera institué un examen public, dont les époques et les programmes seront déterminés par un arrêté ministériel, délibéré en conseil supérieur.

» Lorsqu'il sera établi que l'enfant ne reçoit pas l'instruction primaire dans la famille, le père, le tuteur ou les personnes responsables sont passibles des peines édictées par l'art. 6.

» Art. 10. — La caisse des écoles, instituée par l'article 45 de la loi du 10 avril 1867, sera établie dans toutes les communes.

» Dans les communes subventionnées, dont le centime n'excède pas 30 fr., elle aura droit, sur le crédit ouvert à cet effet au ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des libéralités qu'elle a reçues soit de la commune, soit des particuliers.

» La répartition des secours se fera par les soins de la commission scolaire.

» Art. 11. — La présente loi sera exécutoire à dater du 1^{er} janvier 1881.

Chronique militaire.

L'avenir militaire annonce que les promotions dans la Légion d'Honneur sont préparées pour la fin du mois ; elles paraîtront concurremment avec la nomination de cinq généraux de division et de onze généraux de brigade.

Nous lisons dans l'avenir militaire :

« M. le général Farre fait étudier par l'état-major général un projet de loi destiné à remplacer le décret de 1878 sur l'état des officiers de réserve et de l'armée territoriale.

» Mais comme la législation nouvelle ne pourra être votée avant plusieurs mois, un décret provisoire, abrogeant celui de 1878, va être soumis au conseil d'Etat. »

Et le conseil d'Etat réformé se soumettra à tout ce qui lui sera soumis.

Depuis son entrée au ministère de la guerre, le général Farre s'est occupé de la cérémonie de la distribution des drapeaux républicains à l'armée. Il a consulté depuis quelques jours tous ses collègues du cabinet, pour avoir leur avis sur la date qu'il convenait de fixer pour cette solennité militaire, et dans quelques jours l'Officiel annoncera la décision qui aura été prise par le gouvernement. Il paraît très probable, dès maintenant, que cette cérémonie aura lieu dans le courant du mois de mai prochain ; c'est du moins la proposition du général Farre faite en principe à ses collègues qui n'ont aucune raison pour ne pas l'accepter.

Les médailles commémoratives de Bormarsund, de Crimée, d'Italie et du Mexique sont les seules que les titulaires militaires puissent porter sans autorisation spéciale.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une dépêche de Paris nous annonce qu'il y a eu hier matin (vendredi) conseil des ministres. M. Varroy a rendu compte de son voyage à Saumur.

Le ministre des travaux publics trouve la situation très grave. La population riveraine directement menacée comprend plus de vingt mille âmes.

Les travaux continuent sans résultats appréciables. Malgré force de bras et l'emploi d'une énorme quantité de dynamite, le chenal n'avance que de 40 mètres environ par jour ; il a environ 1,200 mètres de longueur. Il reste encore 8 kilomètres à tailler dans le vif de la banquise.

A la pointe et en amont de la prairie d'Offard, les pontonniers construisent un vaste triangle de troncs d'arbres reliés entre eux et dont l'éperon est tourné vers la banquise.

Mercredi, deux pontonniers sont tombés à l'eau. Ils ont été retirés aussitôt par des sauteurs de Paris.

La rigueur de la température a rendu malades plusieurs travailleurs.

Port-Boulet, 23 janvier.

La Loire est prise depuis l'extrémité Est de la banquise jusqu'aux environs de Bréhémont.

Nous avons déjà dit que la Société française de Sauvetage avait fondé à Saumur un Comité local.

Nous avons reçu, trop tard pour le publier aujourd'hui, un extrait des statuts de la Société ; nous le donnerons lundi, afin de porter à la connaissance de nos concitoyens le but de cette utile institution.

Sous ce titre : *La banquise de Saumur*, nous trouvons dans la *Presse* d'hier les lignes suivantes, qui montrent une fois de plus combien sont exagérés les renseignements publiés dans certains journaux de Paris :

« Toutes les nouvelles qui arrivent des bords de la Loire s'accordent à constater que les inquiétudes des populations riveraines grandissent à mesure que le froid persistant augmente l'épaisseur de la glace. Dans certaines parties du fleuve, cette épaisseur mesure aujourd'hui 70 centimètres et permet le passage aux convois attelés les plus lourds. En vingt endroits, on a tracé, d'une rive à l'autre, des routes carrossables, très-fréquentées, qui abrègent considérablement les distances, à la grande satisfaction des paysans. »

Le service d'hiver pour la marche des trains de la Compagnie d'Orléans commencera lundi 26 janvier 1880.

Il n'y a rien de changé aux heures de dé-

part et d'arrivée des trains desservant la gare de Saumur.

Le Déluge de Saumur.

(Suite.)

III.

Dieu et sa providence seront donc toujours le suprême refuge où la faiblesse humaine, à bout de voies et de moyens, se verra forcée d'aboutir.

Le roi David, dont la carrière fut très-mouvementée et les affaires plusieurs fois désespérées, nous a laissé sur ce sujet de petits poèmes, assez goûtés depuis quatre mille ans, où il dit nombre de choses qui ne sont pas tout-à-fait méprisables.

Ces vieilles chansons, qui resteront sur les lèvres et dans le respect des hommes plus longtemps que beaucoup d'arrêts municipaux, nous reviennent malgré nous en mémoire devant la banquise de Villebernier, au pied de ce poteau officiel du Jagueneau, si affaîré le samedi et si puissant à comprimer l'élan des plus fiers attelages.

Ce poteau, à vrai dire, nous semble mince devant la banquise, fût-il éprouvé de tous les demi-dieux de France et de Navarre, avec ou sans écharpe.

S'il est de taille, et je l'en remercie, à arrêter bêtes et gens et à lever tribut sur les porte-monnaie, — ses patrons étant bien de taille à consigner le bon Dieu dans les sacristies, — cette banquise ne laisse pas de me causer pour lui quelque souci, et me semble de taille, si Dieu ne s'en mêle, à lui passer sur le corps. Ce qui aurait inconsciemment beaucoup d'autres inconvénients.

Je me rassure un peu en détournant la tête vers un autre poteau d'assez belle apparence, très-étoffé, de noble architecture, planté tout près de là et surmonté de quelque chose en manière de croix.

Ce monument « religieux », puisqu'il faut l'appeler par son nom, élevé jadis à grands frais par la piété des Saumurois et d'une partie de la France, n'est pas coté si haut dans l'estime de nos églises que le poteau voisin muni d'une tirelire ; et la Révolution lui a porté un bien rude coup en lui enlevant ces Pères de l'Oratoire qui l'avaient rebâti et qui avaient fait de Notre-Dame des Artilleurs le sanctuaire le plus renommé de nos contrées.

Mais le cœur, la confiance et l'invincible espoir du Saumurois chrétien est toujours là. Cette croix s'élève entre le ciel et la terre ; elle étend ses bras sur notre ville comme le signe d'un pacte toujours fécond entre nous et Marie, tant que Saumur le voudra. « Les dons de Dieu, nous dit Bossuet en son beau langage, ne sont-ils pas sans repentance ! Et ce n'est jamais lui qui s'en va le premier. »

Le poteau du Jagueneau, dont je suis loin de médire comme citoyen, pavé, balayé et éclairé, me semble donc heureusement placé, pour lui et pour nous, dans le voisinage de l'autre.

Il est vrai que cela suppose le bon Dieu, la Providence, et des cœurs qui l'invoquent. Et le poteau municipal, en comptant sa tirelire, ne pense pas à tout cela ; mais il y a des bonnes âmes, beaucoup de bonnes

trouvé quelque peu, assez pour entretenir son espérance, pour l'aiguillonner au travail, pas assez pour vivre.

Plusieurs fois il avait cru rencontrer un filon qui devait le conduire lestement à la fortune, mais les filons de ces pays-là gardent, à ceux qui les exploitent, tout autant de désillusions qu'en rencontrent ceux qui, dans nos modestes pays, se bercent de trop grandes espérances en face des choses qu'ils entreprennent.

Pour un aventureux pionnier qui réussit parfois au delà même de ses désirs, combien de milliers de travailleurs meurent à la peine ?

(A suivre.)

MIR D'AGHONNE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Lundi 26 janvier 1880.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Avec le concours du célèbre magnétiseur

DONATO

De sa merveilleuse élève M^{lle} LUCILE et de l'incomparable mnémotechnicien G. DE TORGY.

Le spectacle commencera par :

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comédie en 3 actes, de M. E. de Girardin.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

relevés aux deux côtés de son front blanc et de ses tempes, à la peau douce et fine, délicatement teintée de bleu, les veines s'y voyant au travers de son épiderme transparent.

Ses yeux avaient une expression d'une telle bonté et néanmoins d'une si grande profondeur et de tant de droiture, qu'il aurait été difficile à une conscience peu nette de se laisser considérer par eux sans en être troublée profondément et touchée jusqu'au remords, qui conduit à l'aveu du crime, ce dernier mot des consciences chargées de mauvaises actions, qui en arrivent à préférer le châtement aux tortures secrètes que leur impose leur silence.

La bouche de tante Jeanne respirait la finesse et l'indulgence ; on sentait qu'un mot méchant ne pouvait, en aucune occasion, l'eût-on même offensée, la sainte fille, passer entre ses lèvres, qui avaient la fraîcheur et la pure apparence d'une bouche d'enfant.

Mais ce que tante Jeanne avait de tout particulier, ce qui la distinguait entièrement des autres femmes, même des meilleures et des plus charmantes, c'était la grâce qu'elle mettait à chacune des choses qu'elle accomplissait et le plaisir actif et tout personnel qu'elle paraissait éprouver à s'occuper exclusivement du bien-être ou de la satisfaction des autres.

On aurait vraiment cru, tant elle prenait à tâche de s'occuper elle-même pour songer à tous ceux qui

lui tenaient au cœur, que sa personnalité n'avait aucune valeur à ses yeux.

Tout ce qu'elle entreprenait était conduit à bien, d'une façon si simple et si discrète, que l'on n'aurait jamais osé penser, en la voyant agir ainsi, que sa vie n'était qu'un tissu de sacrifices, de dévouement et d'abnégation.

Tante Jeanne avait toutes les vertus, mais chez elle elles étaient aimables, avenantes, douces et si peu tapageuses, qu'on ne finissait vraiment par croire que c'était la chose la plus naturelle du monde que de rencontrer une femme comme elle.

Aubin, mon frère aîné, qui avait beaucoup et longtemps voyagé, nous revint un jour avec cette idée, fruit de ses pérégrinations lointaines et de ses amères déceptions, que les plus sages, donc les moins à la portée du malheur qui fond sur les hautes cimes, ne devaient point quitter les champs ; qu'après y être nés, ainsi que nous l'avions fait, c'était vraiment une impardonnable folie que d'aller chercher ailleurs la fortune et la tranquillité.

Cette nouvelle façon d'envisager les choses était probablement le résultat d'une profonde lassitude morale et d'une immense fatigue physique, car ce n'était pas habituellement ainsi que raisonnait Aubin.

Mon frère avait tenté et avait fait beaucoup de choses pour acquérir cette indépendance dorée, après laquelle courent tant de gens, sans la pouvoir

jamais atteindre ; il avait même été jusqu'en Californie, et ce n'était pas la moindre des avances qu'il eût faites à cette capricieuse dame, qui semble fuir plus vite et plus loin, à proportion qu'on la pourchasse davantage.

Néanmoins, il était revenu de ses lointains voyages et de ses nombreuses aventures, non pas plus pauvre qu'il ne l'était au départ, vu que cela lui aurait été difficile, mais vieilli, fatigué, après plusieurs traversées qui avaient été d'autant plus pénibles pour lui qu'il les avait faites dans les mauvaises conditions des émigrants sans fortune qui s'embarquent, sur la foi des traités qu'ils ont passés avec certaines compagnies, qui les jettent, après des misères sans nombre, sur cette terre où ils ont rêvé que tout devait être d'or pour eux, sans ressources, presque sans outils, sans installation d'aucune sorte, puis qui, en fin de compte, les y abandonnent comme des colis avariés, sans nul souci de ce qui peut advenir de l'existence de ces malheureux que le mirage de la poudre d'or avait attirés dans ces pays inhospitaliers.

Mon frère avait fait, en Californie et dans pas mal de contrées de l'Amérique, tous les métiers pénibles qu'un honnête homme puisse entreprendre, pour tâcher de ne pas mourir de faim et de misère.

Il avait même tenté d'y chercher de l'or et il paraît que, comme beaucoup d'autres, il en avait

Ames, qui s'obstinent d'autant plus à y penser et pour lui et pour nous.
Et cela me rassure beaucoup plus, je l'avoue, que tous les engins de l'Etat et de la science moderne. Devant cette banquise compacte, d'une épaisseur moyenne de 5 ou 6 mètres, de 500 mètres de largeur et de 40,000 mètres environ de longueur, ce qui fait 25 ou 30 millions de mètres cubes, de quoi bâtir une centaine de pyramides d'Égypte (et cette masse énorme ne peut être attaquée que par un bout); eh bien! — que l'Etat et la science me le pardonnent, — mais leurs engins me semblent faibles, fussent-ils maniés par nos braves soldats et nos habiles ingénieurs, sous les regards les plus augustes et les plus électrisants que Paris puisse nous envoyer. Ces pétards, qui ont du moins pour résultat de faire patienter le bon public, je les entends d'oreille assez distraite comme les pétards de la foire. J'incline à croire que l'Etat, en désespoir de cause, fait partir ses pétards pour notre consolation (de la même manière) et pour me mettre un peu de baume dans le sang; je confesse humblement, que sous la croix de l'antique chapelle, au pied de l'image de la Reine du Ciel, j'aime mieux une bonne femme, deux bonnes femmes, trois bonnes femmes... qui prient.

Mais revenons à notre chroniqueur, très-clérical aussi lui, du Déluge de 1645.
(A suivre.) X...

L'hiver de 1880 à Saumur.

Il est passé le temps où le gai carnaval Ramenait, dans Saumur, les plaisirs, le bal. Civils, officiers, couraient par la ville. Dans chaque magasin entrant à la file : Ici, pour des gants blancs; là, pour un fin gilet, Plus loin pour des parfums, puis pour un bracelet.

Il n'en est plus ainsi! De par la politique, Belle procession, croix et saint cantique Sont même défendus... Ils sont gênants, dit-on, Pour le voiturier qui conduit un camion. Et vous tous, commerçants, qui criez sans cesse, N'êtes-vous pas, vous seuls, cause de détresse?

Pourquoi repoussez-vous, dans vos élections, Celui qui vous ouvrirait tout l'hiver ses salons? Pour animer Saumur, faut-il qu'un sinistre Amène, dans vos murs, voyageurs, ministre? Voilà, voilà, messieurs, la triste vérité, Voilà ce que produit l'excès d'égalité.

De vos troubles chagrins, pour essuyer les pleurs, Le vrai penseur libre vous apporte des fleurs D'immortelles sèches!!! A Dieu, pas de recours; A quoi bon? Ici-bas, il n'est d'aucun secours.

Songe, penseur libre, à ce froid glacier Tout prêt à l'enfourer et sans se soucier De la fleur desséchée... Imite tes aïeux : Au rocher d'Arduilliers, va déposer tes vœux.

Par décrets :

M. Brun, ancien préfet, a été nommé trésorier-payeur général de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Rigaud, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Béchade, trésorier-payeur général à Aurillac, non installé, a été nommé trésorier-payeur général de la Sarthe, en remplacement de M. Delpech de Saint-Guilhem, mis en disponibilité.

M. Brun-Prélong, maire de Queaux (Vienne), a été nommé trésorier-payeur général des Deux-Sèvres.

M. Duphénéux, ancien préfet, a été nommé receveur-percepteur de la 4^e division du 9^e arrondissement de Paris.

L'Association de l'Industrie française, en vue de la discussion qui va s'ouvrir à la Chambre des députés sur le tarif général des douanes, vient de convoquer, pour lundi 26 janvier, à Paris, au siège ordinaire de ses séances, cité Rougemont, 10, le congrès général des comités industriels de France. Le but de cette réunion est de mettre les représentants autorisés de l'industrie en communication constante avec les députés pendant ces débats intéressants. De plus, l'Association de l'Industrie française s'est adressée aux 68 chambres de commerce et chambres consultatives, qui ont adhéré au programme de la réunion tenue le 1^{er} mai dernier au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier, afin que chacune d'elles veuille bien envoyer un délégué pour rendre plus imposante cette manifestation. Sur la liste des 68 chambres de commerce

qui ont adhéré au programme de la réunion du 1^{er} mai, nous trouvons celles d'Angers, Tours, Le Mans, Nantes, Orléans, — et les chambres consultatives de Poitiers, Niort, Mayenne, etc.

Théâtre de Saumur.

REPRÉSENTATION DE M. DONATO.

On nous promet pour lundi prochain une représentation tout à fait extraordinaire. Nous allons enfin voir à l'œuvre le fameux magnétiseur Donato qui fit courir tout Paris l'an dernier et qui vient de remporter, en dernier lieu, un immense succès au théâtre d'Angers, où il a donné trois représentations consécutives. Voici du reste comment notre confrère, le *Journal de Maine-et-Loire*, apprécie la représentation de cet expérimentateur célèbre qui est accompagné de sa merveilleuse élève, M^{lle} Lucile, et d'un mnémotechnicien extraordinaire, M. Guyot de Torcy :

« Admirable! tel est le mot qui résume notre pensée, et telle est la seule qualification qui convienne aux expériences de magnétisme humain qui nous ont été présentées mardi dernier, au Grand-Théâtre, par M. Donato. Nous savions que M. Donato était un expérimentateur incomparable; nous avions entendu cent fois son éloge avant qu'il ne vint à Angers. Eh bien, tous les éloges qu'on nous avait fait du talent de M. Donato étaient en-dessous de la réalité. Il faut l'avoir vu à l'œuvre pour se faire une idée du prestige qu'exercent sa parole convaincue, ses démonstrations rigoureuses, ses expériences inouïes!

» La réputation de M. Donato l'ayant précédé en notre ville, rien d'étonnant à ce que la salle fût comble. Rarement on vit salle mieux garnie. Ce public si nombreux n'a certes point regretté d'être venu. Il a fait à M. Donato et à sa charmante élève, M^{lle} Lucile, un accueil on ne peut plus enthousiaste. Toutes les expériences ont été littéralement criblées d'applaudissements, et, après la chute du rideau, un rappel unanime, frénétique, a ramené sur la scène le savant professeur et sa jolie partenaire.

» Ces expériences étaient précédées d'une très-remarquable séance de mnémotechnie, par M. de Torcy, à qui le public n'a pas marchandé ses applaudissements et qui a eu aussi l'honneur mérité d'un rappel.

» Comme on vient de le voir, l'on peut dire que la représentation de mardi a été uniquement consacrée à l'extraordinaire, aux phénomènes les plus étonnants. Merveilles de la mémoire et prodiges du magnétisme humain! Rien de commun, rien de vulgaire. Soirée d'enchantements exceptionnels, où l'esprit et les yeux ont trouvé leur comble. »

Ce ne sont là que des extraits de l'article de notre confrère d'Angers; mais, d'après ce que l'on vient de lire, nous croyons être bon prophète en affirmant qu'il y aura belle salle, lundi, au théâtre de notre ville. Ajoutons que la représentation sera complétée par le *Supplice d'une Femme*, la charmante comédie du Théâtre-Français.

A Saumur, M. Donato ne se produira qu'une seule fois. Irrévocablement, mardi, il sera à Nantes.

Les Ulmes. — Le sieur Toussaint Gamichon n'a pas eu de chance à l'approche du tirage au sort. Ce jeune homme, domestique aux Ulmes, après avoir touché ses gages, 340 francs, se rendit chez ses parents pour tirer son numéro et trinquer avec ses camarades. De retour chez son maître, il s'aperçut qu'on avait fracturé le coffret où il ramassait ses effets, et que 140 fr. qu'il y avait cachés avaient disparu.

On fit des recherches, et les soupçons se portèrent sur l'amant de la domestique de la ferme où servait le sieur Gamichon. La gendarmerie, informée, a mis l'inculpé en état d'arrestation.

Tours.

La nuit dernière, la veuve Simon, âgée de 85 ans, demeurant rue de Beaumont, 45, a été trouvée morte dans son domicile.

Elle avait eu la fatale idée de mettre dans son lit une chaudière enveloppée de chiffons. Ceux-ci prirent feu, et le lit s'enflamma également quelques instants après.

Un voisin, ayant senti une forte odeur de brûlé, pénétra dans l'appartement, qu'il trouva rempli d'une fumée épaisse. Cependant il put arriver jusqu'à la veuve Simon.

Mais tout secours était inutile : cette pauvre femme avait été asphyxiée.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Demain dimanche, arrivera à Nantes l'*Homme-Locomotive*.

Bargossi di Forli, ce coureur phénoménal que nous avons vu à Saumur au commencement de l'hiver, vient de parier 2,000 francs qu'il se rendrait à pied d'Angers à Nantes en neuf heures.

Il arrivera demain à une heure, route de Paris, près l'Octroi de Nantes.

Il fera en outre le même jour, de deux à quatre heures, cours Saint-Pierre, quatre-vingt fois le tour de la piste, soit vingt-deux kilomètres en une heure un quart.

— Il s'est passé un fait curieux au tirage au sort du premier canton de Nantes, qui s'opérait à la mairie. Un ouvrier se présente, portant un enfant de dix-huit mois sur les bras, et demande à l'adjoint qui présidait la permission de laisser son enfant tirer pour lui. L'officier municipal y accède en souriant. Attention, bébé! dit l'ouvrier à son enfant. Ici ce n'est pas comme dans le sac aux dragées, on n'en prend qu'une à la fois. L'enfant fit signe qu'il a compris, plonge sa petite main et la retire avec le numéro 471, le plus haut numéro de la série!

Jadis, il eût exulté complètement son père : l'heureux bébé ne le gardera pas moins dans la réserve.

CONSEILS ET RECETTES.

Les pommes de terre gelées. — On nous signale le moyen suivant de les ramener à leur premier état et de les rendre comestibles :

« Les plonger dans un bac plein d'eau froide, mais non gelée. Y laisser les pommes de terre jusqu'à ce qu'elles aient repris leur dureté, en ayant soin de renouveler l'eau de temps en temps pour qu'elle conserve sa pureté et sa température.

» Quand les pommes de terre sont redevenues dures, elles sont dégelées et peuvent être employées immédiatement.

» On peut conserver celles qui ont été dégelées en les mettant dans un endroit sec et d'une température tempérée.

» Ce procédé serait, paraît-il, applicable aux fruits et aux légumes.

» Cette année, où tant de pommes de terre ont gelé, il est employé avec succès dans l'Est de la France; c'est pourquoi nous croyons utile de le faire connaître. »

Faits divers.

La sardine. — Henri IV raffolait de ce petit poisson dont il mangeait régulièrement les jours maigres, et qu'on lui apprêtait avec une sauce à l'huile, aux câpres et à l'ail.

Ce goût d'Henri IV pour les sardines nous revient en souvenir à l'occasion de ce qui se passe à Marseille, où les pêcheurs de sardines viennent de se mettre en grève. Ils demandent à l'administration une diminution de taxe sur l'entrée des produits de leur industrie.

La pêche des sardines est considérable aux environs de Marseille; elle occupe en temps ordinaire quatre-vingts bateaux, qui aujourd'hui sont inactifs et restent amarrés à la palissade du quai Saint-Jean dans le vieux port. Les patrons encapuchonnés dans leurs cabans se tiennent sur le quai, réunis en groupes, fumant la pipe, jurant leurs *trou de Dieu!* sacramentels et pestant contre la municipalité qui ne cède pas à leurs exigences.

On sait que la sardine fraîche est un mets des plus délicats. Le transport rapide par les chemins de fer permet son expédition sur tous les points de la France. C'est, du reste, sur les côtes de l'Océan que la pêche à la sardine prend des proportions considérables.

Nantes est devenu le centre principal d'un grand commerce qui a pour objet la sardine confite à l'huile. Ce genre de conserve, très-apprécié en France et dans toute l'Europe, trouve un immense débouché en Amérique et dans les Indes-Orientales. On voit figurer la sardine à l'huile sur la table des Sardana-pales asiatiques. A Bombay, à Madras, à Calcutta, dans toutes les cités indiennes, les

produits alimentaires fabriqués à Nantes ou à Marseille sont l'objet d'une importante consommation.

Un prince français, amateur passionné de la sardine, comme son aïeul le Béarnais, a laissé à Marseille le souvenir d'une pêche qu'il fit à l'anse des Catalans, alors qu'il était simple comte d'Artois.

Ce prince, qui fut plus tard Charles X, vint dans le Midi au commencement de la Restauration. Comme ses goûts étaient connus, dit le *Journal des Débats*, les Marseillais préparèrent tout un attirail de pêche pour lui procurer le plaisir de prendre lui-même royalement son poisson préféré.

Muni d'une canne à pêche et monté dans un élégant canot, le comte d'Artois passa toute la matinée sur l'anse des Catalans. Et puis il emporta une bonne provision de sardines qui figurèrent sur sa table, à l'hôtel de la Préfecture, où il était descendu.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 23 janvier.

Les bonnes tendances du marché s'affirment avec une certaine énergie. Grâce à la détente de la situation monétaire, la spéculation a recouvré une certaine liberté d'allures.

Le bilan de la Banque est meilleur; il accuse une augmentation de 8 millions à l'encaisse. Les avis monétaires de Londres sont également très-favorables; on s'attend à une prochaine diminution du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre.

Le 3 0/0 est à 81.95; le 5 0/0 cote 116.87; l'amortissable se négocie à 83.45; hausse sur l'Italien, coté à 80. Les Obligations égyptiennes se maintiennent à 290; elles s'élèveront probablement bientôt au-dessus de 300 francs. Florin, 73.50; Turc, 10.55, cours nominal.

Les sociétés de crédit sont agitées. Notons la bonne tenue du *Credit Foncier* à 1,135 francs. Les Obligations 1875, qui supportent victorieusement la comparaison avec les autres valeurs à lots, sont l'objet de demandes suivies, qui ne se ralentiront pas de longtemps.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 897; Société générale, 563.

Les bonnes valeurs se reconnaissent facilement de celles qui n'invitent, comme titres à la faveur, que des espérances vagues et lointaines.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : Six Millions de Francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;
RIGAL, docteur en droit;
DE BULLEMONT, officier de la Légion d'Honneur;
LALOU, banquier;
VATEL, industriel;
CRETEY, ancien notaire;
ROLLAND d'ESTAPES, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire;
LÉVY, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCESSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes :

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit : 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT :

4 fr. pour un an. Abonnement d'essai :
7 fr. pour deux ans. 1 fr. pour trois mois.
9 fr. pour trois ans.

Les abonnés au journal le *Conseiller* pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Cette magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.



